

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE POINCARÉ 2021/2022

### L'éducation par le sport, le sport au service de l'éducation.

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), troisième fédération de France rassemble déjà plus d'un million de licenciés - tous collégiens et lycéens - qui pratiquent une activité sportive dans les associations sportives de tous les collèges et lycées de France.

Au total, un adolescent sur cinq s'adonne chaque mercredi et le midi, à l'une des 100 activités sportives proposées au collège et au lycée.

En outre, avec 40% de filles licenciées, l'UNSS est la première fédération sportive féminine de France.

Association de loi 1901, présidée par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, l'UNSS est une composante de la politique éducative française, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves.

### Un encadrement basé sur la compétence et la confiance.

L'UNSS, c'est également :

- 9 500 associations sportives, présidées par les chefs d'établissements de collèges et de lycées ;

- 35 000 enseignants d'Éducation Physique et Sportive (EPS) ;

- 180 directeurs aux niveaux départemental, régional et national ;

En disposant des avantages du système associatif et des moyens humains et financiers de l'Éducation nationale, l'UNSS a une position privilégiée au regard des autres fédérations sportives européennes et internationales.

### L'association sportive du collège POINCARÉ :

- l'inscription à l'AS du collège POINCARÉ coûte **13 € pour les nouveaux licenciés** (7€ pour les licenciés de l'année scolaire 2020/2021) quelles que soient le nombre d'activités pratiquées ;

- les activités sont encadrées par les professeurs d'EPS du collège

- les activités :



## AUTORISATION PARENTALE

Nouvelle licence : 13€ / Renouvellement ( 20/21) 7€ ( barrer la mention inutile)

Je soussigné(e) : .....

père, mère, tuteur, représentant légal (1)

Adresse : .....

Tél. du domicile : ..... du travail : .....

Personne à contacter en cas d'urgence : .....

Tél. : .....

Date de naissance : .....

• autorise (2) : .....

à participer aux activités de l'association sportive (3)

Classe de l'élève :

• autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (4)

Fait à : ..... le ...../...../ 200....

Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) indiquer : Nom et prénom du licencié

(3) indiquer le nom de l'établissement

(4) rayer en cas de refus d'autorisation

<b>MULT-SPORTS</b>	Le mercredi de 13h30 à 15h30	Toute l'année
--------------------	------------------------------	---------------

Nous informerons les élèves par voie d'affichage mais aussi par l'intermédiaire du site internet du collège.

La situation sanitaire un peu particulière cette année nous oblige à fonctionner pour l'instant en interne et à restreindre les rencontres inter-établissement ( sport co/cross...). Les élèves seront informés lorsque cela reprendra de manière « normale ».

Par ailleurs, comme les activités doivent de préférence se dérouler en extérieur, nous fonctionnerons dans un premier temps au stade d'athlétisme et stade synthétique du Haut-Barr. Un fonctionnement sans brassage inter-niveau sera mis en place en accord avec le protocole sanitaire.

Pour commencer, seuls les 6èmes et les 5èmes seront accueillis

Port du masque obligatoire pour la venue sur les sites d'entraînement/ il n'y aura pas d'accès aux vestiaires dans un premier temps !

Les inscriptions se font auprès d'un des professeurs d'EPS et nécessitent l'accord des parents et **13 euros pour la licence ( 7€ pour les renouvellement de licence)**